

ANNEXE

LISTE DES SERVICES DE LA DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE OUVRANT DROIT A L'INDEMNITE EXCEPTIONNELLE DE MOBILITE

- Les services en charge des traitements et salaires des directions de l'aviation civile Nord, Sud-Est, Sud-Ouest et Antilles-Guyane,
- Le service d'exploitation de la formation aéronautique,
- La direction de la technique et de l'innovation ,
- Le département Bâtiments du service technique de l'aviation civile,
- Les bureaux d'information aéronautique et les bureaux de piste,
- Les bureaux régionaux d'information et d'assistance au vol (BRIA) et le bureau national d'information aéronautique (BNIA),
- Les bureaux des télécommunications et d'information de vol des centres en route de la navigation aérienne,
- Les services rattachés aux directions de l'aviation civile en charge des fonctions support exercées au bénéfice de la direction des services de la navigation aérienne,
- Le pôle aixois du service de navigation aérienne sud-sud-est ,
- Le service d'exploitation et le siège du service de la navigation aérienne ouest,
- Les services et entités en charge de la gestion de proximité des ressources humaines de la DGAC.